EXPEDITION

SAS HERBETTE OUTRE MOYA TEDDE-MARCOT



5 Allée Rufinus Résidence Signoret 13101 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

www.homt-huissiers-aix.fr

Tél: 04 42 63 13 66 contact@homt-huissiers-aix.fr

PROCES VERBAL DESCRIPTIF



LE MARDI QUATORZE DÉCEMBRE DEUX MILLE VINGT ET UN

A LA REQUETE DE :

Madame Roseline FILET, née le 10 Juin 1965 à MONTBELLIARD (25), de nationalité française, demeurant et domicilié 2150 Chemin des ISCLES 13660 ORGON,

AGISSANT EN VERTU:

D'un jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance d'Aix en Provence en date du 03 Octobre 2019 ordonnant la liquidation .et au partage de l'indivision ayant existé entre Madame Roselyne FILET et Monsieur Philippe LOUP.

NOUS:

Je, David MOYA, Huissier de Justice, membre de la SAS HERBETTE OUTRE MOYA & TEDDE-MARCOT, Huissiers de Justice Associés demeurant 05 Allée Rufinus, Résidence SIGNORET à AIX EN PROVENCE (13), par l'un d'eux soussigné,

JE ME SUIS RENDU CE JOUR :

- 138 Impasse de L'Esparradou 13300 SALON DE PROVENCE

Nos opérations débutent à 13H40

EN PRÉSENCE DE :

- Monsieur LOUP Philippe à qui nous avons décliné nos noms, prénoms qualité et objet de notre mission et qui a accepté notre présence et nos diligences ainsi que la présence du diagnostiqueur,
- Monsieur TENA Vincent, Diagnostiqueur immobilier

OÙ ÉTANT J'AI PROCÉDÉ AUX CONSTATATIONS SUIVANTES :

DESIGNATION PROPRIETE

Le bien dont s'agit faisant l'objet du présent descriptif sont désignés ainsi qu'il suit :

 Dans un ensemble immobilier situé 138 Impasse de L'Esparradou 13300 SALON DE PROVENCE, parcelle cadastrée Section CY N° 430 comprenant une maison à usage d'habitation avec terrain, piscine et annexes.

SITUATION DU BIEN IMMOBILIER

- Situation Générale :

Le bien est situé sur la commune de SALON DE PROVENCE, située dans le département des Bouches-du-Rhône en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le commune, située à 52 Kilomètres de Marseille et 55 kilomètres d'Avignon est desservie par les autoroutes A7 et A54.

- Situation précise du bien immobilier décrit :

Le bien décrit est situé dans l'ouest de la commune SALON DE PROVENCE. Nous annexons une photographie satellite issue du site géoportail.fr.



PIECE PRINCIPALE

Cette pièce comprend le salon/salle manger et la cuisine ainsi que l'entrée de l'habitation.

Deux baies vitrées équipent cet espace.

Une cuisine entièrement meublée est également présente.







Un dégagement dessert une première chambre et des WC



Chambre 1

Cette grande pièce présente une grande baie vitrée.

Cette pièce accueille également un tableau électrique.









La porte située au fond du dégagement dessert des WC



Salle de bains

Une salle de bains et présente avec baignoire et salle de bains.

UN plan de travail avec une vasque équipe cet espace.







Chambre/Cellier

Cette pièce avec ouverture au nord comprend un accès direct au garage.







Garage

Le garage comprend un espace buanderie et le cumulus d'eau ainsi que les arrivées d'eau.

Une porte automatique dessert ce garage.









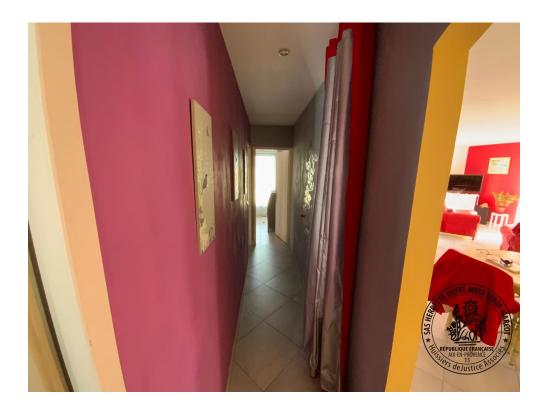
Monsieur LOUP nous déclare : une procédure concernant l'apparition d'importante fissure a été menée contre l'entrepreneur qui a réalisé les travaux mais qui n'était pas assuré. Les travaux de remise en état que j'ai fait évaluer sont estimé entre 70 000.00 et 100 000.00 euros.





Couloir

Nous revenons dans l'habitation où un couloir dessert la partie nord de l'habitation.





Chambre 2

Cette chambre avec ouverture au nord est équipée de grands placards muraux







Chambre 3

Cette chambre présente une baie vitrée donnant côté piscine.





EXTERIEUR

Nous accédons à l'extérieur avec un coin piscine et un espace barbecue et four à pizza.









A L'extrémité nord est un local destiné au système de filtration est présent.

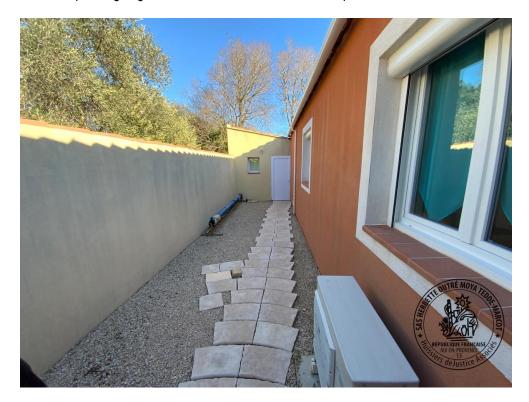








Nous accédons depuis le garage au dol de l'habitation desservant le pool house.





POOL HOUSE

Le pool House est équipé de meuble bas et comprend deux arches.







CONDITIONS D'OCCUPATION

Monsieur LOUP nous déclare occupé personnellement ledit bien et en assuré l'ensemble des frais et charges.

SYNDIC

Absence de syndic

SUPERFICIE ETAT PARASITAIRE AMIANTE

Monsieur TENA VINCENT, qui nous assiste, a été requis à l'effet d'établir les attestations relatives aux thermites, à la présence de plomb et d'amiante, et de la surface de l'immeuble saisi ainsi que le pronostic de performance énergétique DPE et de toutes expertises nécessaires en la matière. Les diagnostics sont joints au présent acte.

Nos opérations prennent fin à 14H48

De tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat sur 26 pages pour servir et valoir ce que de droit.

ME DAVID MOYA

